

PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Préfecture
DPPAT
Pôle E

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 493 du 2 août 2019, le préfet de Saint-Pierre et Miquelon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet d'amélioration des conditions d'accueil des navires de croisière au quai en eaux profondes du port de Saint-Pierre.

Pendant la durée de l'enquête, soit du mardi 20 août 2019 au vendredi 20 septembre 2019 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre aux heures habituelles d'ouvertures.

Toute personne pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet à la mairie de Saint-Pierre, les adresser par lettre recommandée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie de Saint-Pierre ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique@spm975.gouv.fr

Au besoin, des informations complémentaires pourront être obtenues auprès du service des affaires maritimes et portuaires (SAMP) de la DTAM.

Monsieur Eric Chupeau, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient être entendues :

A la mairie de Saint-Pierre :

- le mardi 20 août 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le jeudi 29 août 2019 de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 11 septembre 2019 de 13h30 à 17h00
- le vendredi 20 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la préfecture, à la mairie de Saint-Pierre et sur le site Internet de la préfecture - www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr -, dès leur réception.

Saint-Pierre, le **02 AOUT 2019**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Grégory LECRU